

# Fiche de Données de Sécurité

Numéro de téléphone en  
1-847-367-7700

Rust-Oleum Corp.  
www.rustoleum.com

## 1. Identification du produit de la société

Nom du produit: TRMCLD 2X3.78L WATER BASE FLAT WHITE Date de Révision: 3/21/2013

Numéro d'identification: 26061WB155

Classe/Utilisation du  
Produit: Topcoat/WB Acrylic

Fournisseur: Rust-Oleum Corporation  
11 Hawthorn Parkway  
Vernon Hills, IL 60061  
USA

Fabricant: Rust-Oleum Corporation  
11 Hawthorn Parkway  
Vernon Hills, IL 60061  
USA

Préparée par: Département de Régulation

## 2. Identification des dangers

**APERÇU DES DANGERS:** Assurer une ventilation adéquate pour conserver l'exposition sous la limite d'exposition recommandée, le cas échéant.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX:** Provoque l'irritation des yeux.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU:** La substance peut provoquer une légère irritation cutanée.

**EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION:** Risque minimal lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifié.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION:** La substance peut être nocive si ingérée.

**EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES:** IARC énumère l'oxyde de titane comme carcinogène humain possible (groupe 2B). L'exposition significative n'est pas prévue pendant l'application ou le séchage de brosse. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau de l'exposition à la poussière du ponçage répété des surfaces ou de la brume de jet et de la concentration réelle de l'oxyde titanique dans la formule.

**Voie (s) d'entrée principale:** Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption par la peau, Contact avec la peau

## 3. Composition/Information sur les composants

Nom chimique	No.-CAS	% du poids moins que	ACGIH TLV-TWA	ACGIH TLV-STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-CEILING
Calcaire	1317-65-3	15.0	N.E.	N.E.	15 mg/m <sup>3</sup> [Total Dust]	N.E.
Dioxyde de Titane	13463-67-7	15.0	10 mg/m <sup>3</sup>	N.E.	15 mg/m <sup>3</sup> [Total Dust]	N.E.
Éther n-butylique du dipropylène glycol	29911-28-2	5.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Phosphate de Zinc	7779-90-0	5.0	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Silice Amorphe	7631-86-9	5.0	N.E.	N.E.	0.8 mg/m <sup>3</sup>	N.E.
Oxyde d'Aluminium	1344-28-1	5.0	1 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)	N.E.	5 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)	N.E.

## 4. Premiers secours

**PREMIERS SOINS - CONTACT AVEC LES YEUX:** Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer à l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.

**PREMIERS SOINS - CONTACT AVEC LA PEAU:** Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou si elle persiste.

**PREMIERS SOINS - INHALATION:** Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**PREMIERS SOINS - INGESTION:** L'ingestion de moins de 30 ml n'est pas dangereuse. Lorsqu'il s'agit de quantités plus importantes, ne pas provoquer le vomissement. Faire boire un ou deux verres d'eau et obtenir des soins médicaux.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Point d'éclair, °F** >200 (Setaflash)

**En cas d'incendie, les agents d'extinction** Alcohol Foam, Dioxyde de Carbone, Produit chimique sec, Brouillard d'eau

**préconisés sont:**

**RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** LE POINT D'INFLAMMABILITÉ EST VÉRIFIÉ PLUS GRAND QUE 200 DEGRÉS F.

**Méthodes particulières d'intervention contre l'incendie :** On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empêcher la montée de la pression.

## 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

**STEPS TO BE TAKEN IF MATERIAL IS RELEASED OR SPILLED:** Éliminer le produit conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas incinérer les contenants fermes.

## 7. Manipulation et stockage

**Manipulation:** Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Se laver les mains avant de manger. Éviter le contact avec les yeux.

**Entreposage :** Préserver du gel. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

## 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE:** Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Créer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenêtres pour empêcher l'accumulation de vapeurs.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Un programme de protection respiratoire respectant les normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent le port d'un respirateur.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Utiliser des gants pour éviter le contact prolongé avec la peau. Les gants en nitrile ou en néoprène peuvent offrir une protection cutanée suffisante.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de sécurité conçues pour protéger contre les éclaboussures de liquides.

**Les USA et le Canada Extérieurs:** Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'équipement de protection individuelle et son application.

**PRATIQUES HYGIÉNIQUES (MESURES D'HYGIÈNE):** Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Densité de vapeur</b>	Plus lourd que l'air	<b>Odeur:</b>	Mild Ammonia
<b>Apparence:</b>	Liquide	<b>Taux d'évaporation:</b>	Plus lent que l'éther
<b>Solubilité à l'eau:</b>	Soluable	<b>Point De Gel:</b>	N.D.
<b>Densité:</b>	1.306	<b>Valeur du pH:</b>	S.O.
<b>État physique:</b>	Liquide		

(Voir la section 16 pour obtenir la légende des abréviations.)

## 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter:** Évitez le contact avec les acides forts et les bases fortes.

**INCOMPATIBILITÉ :** Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alkalis forts.

**HAZARDOUS DECOMPOSITION:** Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation.

**Polymérisation Dangereuse:** Ne se produira pas dans des conditions normales.

**STABILITÉ:** Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

## 11. Informations toxicologiques

<u>Nom chimique</u>	<u>DL50</u>	<u>CL50</u>
Calcaire	>5000 mg/kg (Rat, Oral)	N.E.
Dioxyde de Titane	>7500 mg/kg (Rat, Oral)	N.E.
Éther n-butylique du dipropylèneglycol	4400 mg/kg (Rat, Oral)	N.E.
Phosphate de Zinc	N.E.	N.E.
Silice Amorphe	>7500 mg/kg (Rat)	>250 mg/m <sup>3</sup> (Rat, 6Hr)
Oxyde d'Aluminium	N.E.	N.E.

## 12. Informations écologiques

**INFORMATION ÉCOLOGIQUE:** Le produit est un mélange des composantes indiquées.

## 13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

**DISPOSAL INFORMATION:** Éliminer le produit conformément aux règlements et ordonnances municipaux, provinciaux et fédéraux. Ne pas permettre au produit de s'infiltrer dans les collecteurs d'eaux pluviales ou les égouts.

## 14. Informations relatives au transport

	<b>National (USDOT)</b>	<b>International (IMDG)</b>	<b>Aérien (IATA)</b>
<b>Nom Approprié d'expédition :</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>Classe de danger :</b>	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Nom UN/NA:</b>	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Groupe d'emballage:</b>	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Quantité Limitée:</b>	No	No	No

## 15. Informations réglementaires

## Règlementations fédérales des É.U:

### CERCLA - SARA Catégorie de risque

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Risque de santé immédiat, Risque chronique de santé

### Section 313 de SARA:

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de la partie 372 de 1986 et 40 CFR:

<u>Nom chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
Phosphate de Zinc	7779-90-0
Oxyde d'Aluminium	1344-28-1

### U.S. Règlements d'état : Comme suit -:

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12 (B) si exporté des États-Unis:

<u>Nom chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
Nitrite de Sodium	7632-00-0
5-Chloro-2-Méthylisothiazol-3(2H)-One	26172-55-4
Méthyl-4-Isouthiazol-3-One	2682-20-4

## Règlementations internationales

### WHMIS CANADIEN:

Cette fiche signalétique (FS) a été préparé conformément aux règlements de produit contrôlés sauf pour l'utilisation 16 entêtes.

CLASSE SIMDUT  
CANADIENNE:: D2A D2B

## 16. Autres informations

### Classements SIMD:

Santé: 1\*      Inflammabilité: 1      Risque physique: 0      Protection Personnelle: X

### Classements NFPA:

Santé: 1      Inflammabilité: 1      Instabilité 0

Volatile Organic Compounds, g/L: 186

RAISON DE RÉVISION: Mise à jour du régulateur

Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non établi, N.D. - Non Déterminé

Rust-Oleum Corporation estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues ci-dessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisation et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Corporation ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.